

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (JORF n° 0193 du 23 août 2018)

NOR : SSAA1812299A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.451-1 à R.451-4-3, R.451-1, D.451-28-1 à D.451-28-10 et D.451-57-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.335-5, L.335-6, L.613-5, D.612-32-2 et D.676-1 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 3 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de la 20ème commission professionnelle consultative de l'éducation nationale (secteurs sanitaire et social, médico-social) du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 25 mai 2018,

Arrêtent :

TITRE LIMINAIRE

Art. 1^{er}. – Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I "référentiel professionnel" du présent arrêté. Il est classé au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation.

TITRE I^{er}

ACCÈS À LA FORMATION

Art. 2. – Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- b) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

TITRE II

CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Art. 3. – Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale est articulé avec le brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale.

Pour les titulaires du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale, la formation comporte 540 heures d'enseignement théorique et 560 heures (16 semaines) de formation pratique.

Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le contenu de chacun des quatre domaines de formation est précisé à l'annexe II « référentiel de formation » du présent arrêté.

Art. 4. – La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique est d'une durée totale de 16 semaines (560 heures). Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de la formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel conseiller en économie sociale familiale.

Les objectifs de la formation pratique sont précisés à l'annexe III « Objectifs des périodes de formation pratique » du présent arrêté.

Chaque formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, l'étudiant et le responsable de la formation pratique. Cette convention précise les modalités de déroulement de la formation pratique, ses objectifs, notamment en matière d'apprentissages professionnels, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Elle précise également les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil des étudiants établi par le site qualifiant.

Art. 5. – À l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les huit domaines de certification du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 3 semaines (105 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 2 semaines (70 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. Les titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social, du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'État d'éducateur spécialisé sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.

Quels que soient les domaines de compétences déjà validés par le candidat, cette période de formation pratique peut porter sur la mise en œuvre de l'ensemble des domaines de compétence du diplôme.

Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D.451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

Art. 6. – Un livret de formation est établi par l'établissement de formation pour chaque étudiant. Il doit être conforme à l'annexe IV du présent arrêté. Il atteste du cursus de formation suivi tant en matière d'enseignement théorique que de formation pratique.

Il retrace l'ensemble des allègements de formation ainsi que des certifications partielles dont a bénéficié l'étudiant et comporte l'ensemble des appréciations portées sur l'étudiant par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels.

Art. 7. – Les établissements déclinent leur offre de formation en semestres et en unités d'enseignement, après avis de la commission pédagogique. Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement et les crédits européens sont capitalisables. La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée par la commission pédagogique, sur la base d'un contrôle continu et régulier attestant de la progression de l'étudiant dans son parcours de formation en vue de l'obtention du diplôme. Les modalités de contrôle continu et régulier prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme. Un processus dématérialisé de suivi des crédits acquis par chaque étudiant est mis en place.

L'organisation pédagogique de la formation en semestres, modules et crédits européens correspondants ainsi que les modalités de coopération prévues avec les établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers sont détaillées au dossier mentionné à l'article R.451-2 du code

de l'action sociale et des familles, au titre des pièces démontrant la capacité pédagogique de l'établissement de formation à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

À la demande de l'étudiant, les établissements de formation peuvent établir, en cours de cursus, une attestation descriptive du parcours suivi mentionnant, à titre indicatif, les crédits correspondant aux modules validés. Cette attestation doit être conforme à l'annexe VI « Attestation descriptive du parcours suivi » du présent arrêté.

Un supplément au diplôme conforme à l'annexe VII du présent arrêté est délivré par les établissements de formation aux titulaires du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

TITRE III

ORGANISATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Art. 8. – Le référentiel de certification est composé de huit domaines de certification figurant à l'annexe V « Référentiel de certification ».

Quatre de ces domaines, identifiés par un *, sont validés à l'occasion des épreuves du brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale conformément à l'annexe IX « tableau des correspondances des domaines de certification du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ». Les domaines propres au diplôme d'État sont certifiés, en totalité ou en partie, par des épreuves passées en cours de formation.

Ces 8 domaines de certification comprennent les épreuves suivantes :

DC1A: épreuve « Conseil et expertise technologiques » * ;

DC1B: épreuve « Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques » * ;

DC1C: 1^{re} épreuve: « Analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne » ;

2^e épreuve: « Mémoire de pratique professionnelle » ;

DC2A: 1^{re} épreuve: « Intervention collective d'animation et de formation (ICAF) et méthodologie de projet » * ;

DC2B: 1^{re} épreuve: « Intervention sociale individuelle ou collective » ;

2^e épreuve: « accompagnement éducatif budgétaire » ;

DC3: épreuve « Écrits professionnels » ;

DC4A: épreuve « Connaissance des politiques sociales » * ;

DC4B: épreuve « Analyse des relations partenariales ».

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

En application de l'article D.451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'État sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé, du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'État d'assistant de service social. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

Art. 9. – À l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au recteur d'académie, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux périodes de formation pratique ainsi que le mémoire de pratique professionnelle en deux exemplaires.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur ou le chef d'établissement.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les huit domaines de certification du diplôme qui obtiennent, en conséquence, le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines certifiés.

TITRE IV

DISPOSITION DIVERSE

Art. 10. – Le modèle de dossier de demande d'ouverture de la formation mentionné à l'article R. 451-28-3 du code de l'action sociale et des familles est défini en annexe VIII du présent arrêté.

TITRE V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 11. – L'arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale est abrogé à l'issue de la session d'examen 2020.

Art. 12. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Art. 13. – Les préfets de région et les recteurs d'académie, chancelier des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*
AGNÈS BUZYN

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,*
FRÉDÉRIQUE VIDAL

Nota. – Les annexes au présent arrêté sont publiées au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité (BO santé 2018/08 du mois d'août : <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/bulletins-officiels/article/bulletin-officiel-sante-protection-sociale-solidarites>). Elles peuvent être consultées sur le site du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/>.

ANNEXE I
RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

1 DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.¹

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations.

Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Rôle et fonctions

Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté. Il crée les conditions de participation et de mobilisation des personnes à toutes les étapes de l'accompagnement social dans une dynamique de coconstruction.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale est l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne. Il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne. Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture. Il peut

¹Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-57-1 et D.451-57-2

notamment intervenir à des moments clés de la vie des personnes (naissance, décès, chômage, séparation, retraite, maladie). Pour ce faire, il privilégie la participation active et permanente des personnes, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative. Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le conseiller en économie sociale familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne. Dans le cadre de l'accompagnement social individuel et collectif, il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales collectives, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics sociaux et territoriaux partagés avec les personnes, les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs. Il conçoit et conduit des projets de développement social territorial. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale. En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Public concerné et champs d'intervention

Public

Tout public dont personnes et familles en situation de vulnérabilité, rencontrant des problématiques de vieillissement, de dépendance, de handicap, de logement, d'emploi, d'endettement...

Employeurs

Collectivités territoriales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales

Insertion sociale et professionnelle, protection de l'enfance, famille, santé, social et médico-social, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), aide sociale à l'enfance, logement...

Lieux d'intervention

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), bailleurs publics et privés, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers de jeunes travailleurs, foyer d'accueil, accueil éducatif en milieu ouvert et fermé, centres sociaux...

2 REFERENTIEL FONCTIONS/ACTIVITES

Fonction : Accompagnement social individuel dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne.

Description de la fonction

Le conseiller en économie sociale familiale, à partir de l'expression et/ou de l'identification d'un besoin, conçoit et construit avec la personne son projet de vie dans une dimension socio-économique et éducative. Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne. Pour communiquer et informer sur le projet d'accompagnement individuel, il produit des écrits professionnels. Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Activités de la fonction

- Accueillir la personne et établir la relation à l'autre.
- Elaborer un diagnostic social partagé de la situation avec la personne.
- Elaborer et mettre en place un plan d'action partagé.
- Assurer le suivi du plan d'action.
- Evaluer le plan d'action avec la personne.
- Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement.
- Mobiliser les partenaires et les dispositifs adaptés à la situation de la personne.
- Communiquer et informer sur le projet d'accompagnement individuel.
- Assurer un encadrement technique d'activités d'autres professionnels.

Fonction: Accompagnement social collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne.

Description de la fonction

Le conseiller en économie sociale familiale accompagne les projets collectifs dans une dimension socio-économique et éducative. En fonction du contexte, il met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies d'intervention collective, notamment des interventions sociales collectives. Dans le cadre de l'accompagnement social collectif, il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes et des groupes, évalue la situation et négocie les actions à mettre en place. Il crée les conditions de la participation et de la mobilisation des personnes à toutes les étapes du projet. Pour communiquer et informer sur le projet d'accompagnement collectif, il produit des écrits professionnels. Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Activités de la fonction

- Elaborer un projet d'accompagnement collectif.
- Promouvoir le projet d'accompagnement collectif.
- Communiquer et informer sur le projet d'accompagnement collectif.
- Mobiliser les personnes et les groupes.
- Valoriser les ressources des personnes et des groupes.
- Mobiliser les acteurs et les partenaires liés au projet collectif.
- Mobiliser les moyens nécessaires au projet collectif.
- Coordonner les acteurs et les partenaires liés au projet collectif.
- Animer un groupe, un collectif.

Fonction : Conseil et expertise dans les domaines de la vie quotidienne

Description de la fonction

Le conseiller en économie sociale familiale s'appuie sur une expertise faisant appel à des connaissances dans les domaines des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour prévenir les difficultés de la vie quotidienne. A partir d'une analyse de situation, il évalue et pose un diagnostic prenant en compte l'environnement quotidien et les problématiques économiques et sociales rencontrées par les personnes. Il préconise et met en œuvre des actions avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il est personne ressource auprès de divers acteurs institutionnels.

Activités de la fonction

- Analyser et comprendre les situations des personnes.
- Elaborer des préconisations pour la gestion de la vie quotidienne.
- Informer et conseiller sur tous les aspects de la vie quotidienne.
- Transmettre des savoir-faire relatifs aux domaines de la vie quotidienne.
- Elaborer et mener un projet d'informations collectives.
- Organiser une veille technique, scientifique, réglementaire et sociale dans les domaines de la vie quotidienne, des politiques sociales.

Fonction: Conduite de projets de développement social territorial

Description de la fonction

Le conseiller en économie sociale familiale s'appuie sur son expertise dans les domaines de la vie quotidienne pour contribuer à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux afin de favoriser et promouvoir l'exercice de la citoyenneté. Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics de situations territoriales partagés avec les habitants et les acteurs institutionnels. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Activités de la fonction

- Organiser une veille sur les politiques publiques et territoriales.
- Réaliser des études de besoins au niveau d'un territoire.
- Réaliser des diagnostics partagés d'un territoire.
- Elaborer des projets.
- Mettre en œuvre les projets.
- Evaluer les projets.
- Coordonner les acteurs de proximité et les partenaires institutionnels.
- Animer l'équipe projet.
- Informer et communiquer à toutes les étapes du projet.
- Assurer un encadrement technique d'acteurs pour le développement d'actions territoriales

3 REFERENTIEL DE COMPETENCES

DC 1 - CONSEIL ET EXPERTISE A VISEE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Compétences	Indicateurs de compétences
C1.1 Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser des sources d'informations variées • Exploiter des informations pertinentes • Mettre en forme ou diffuser des informations sélectionnées • Expliciter une question sociale
C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser sa pratique pour prendre du recul • Transmettre son expérience • Faire évoluer sa pratique, son expertise en fonction des évolutions sociétales
C1.3A Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher, collecter et exploiter une documentation professionnelle technique dans les domaines de la vie quotidienne • Sélectionner les informations adaptées au destinataire • Formaliser et diffuser les informations recueillies • Actualiser les informations
C1.3B Conseiller les personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux services et aux équipements collectifs de proximité • Adapter le discours de spécialistes et l'apport scientifique, technique et juridique au groupe de personnes • Proposer des orientations vers d'autres professionnels et partenaires
C1.4 Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du besoin • Recueil des données et des informations • Sélection des informations recueillies • Elaboration et/ou suivi du cahier des charges de l'étude • Organisation des données et des informations • Repérage et identification des dysfonctionnements, transmission aux services compétents
C1.5 Concevoir et mettre en œuvre des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse complète et pertinente de l'existant • Mise en œuvre de solutions réalistes et adaptées, conformes aux préconisations • Maîtrise et mise en œuvre de la méthodologie de projet
C1.6 Elaborer un budget ; constituer le dossier de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sources de financement et des charges • Prise en compte des mécanismes budgétaires • Présentation conforme d'un budget prévisionnel
C1.7 Gérer le budget d'une action individuelle ou collective	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des moyens financiers alloués • Présentation d'un bilan comptable • Respect de l'échéancier défini • Mise en œuvre d'un suivi régulier
C1.8 Coordonner une équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de la cohérence des interventions des différents membres de l'équipe • Prise en compte des compétences • Prise en compte des contraintes • Participation à l'élaboration de plannings fonctionnels

	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de méthodes de travail adaptées
--	---

DC 2 - INTERVENTION SOCIALE

Compétences	Indicateurs de compétences
C2.1 Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des conditions d'accueil de la personne et du groupe • Identifier des conditions favorables à l'accueil • Mettre en œuvre des techniques relationnelles adaptées • Adapter la relation professionnelle aux acteurs en tenant compte de leurs spécificités • Mettre en œuvre des techniques d'écoute • Savoir communiquer en langue étrangère
C2.2 Instaurer une relation d'accompagnement social	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'expression de la personne • Respecter la singularité de la personne • Adapter son mode de communication aux personnes et aux contextes • Utiliser les techniques d'écoute et d'entretien • Se présenter, présenter son service et ses missions
C2.3 Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir, sélectionner et analyser des données nécessaires à la compréhension de la situation • Identifier les besoins et attentes de la personne • Evaluer la situation dans une approche globale • Identifier et valoriser les potentialités des personnes • Prendre en compte toutes les dimensions d'une situation pour l'analyser • Repérer et évaluer les éléments pouvant entraîner une situation de danger
C2.4 Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Coconstruire l'accompagnement éducatif budgétaire • Analyser et diagnostiquer une situation à partir du budget • Mettre en œuvre les mesures de protection administrative et judiciaire • Conseiller individuellement et collectivement sur la gestion du budget
C2.B1 Analyser les besoins d'un public	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de données • Appréhension des caractéristiques du public • Diagnostic des besoins

Travail social collectif dans les domaines de la vie quotidienne

Compétences	Indicateurs de compétences
C2.A1 Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources nécessaires au projet • Planifier l'utilisation des ressources • Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet • Elaborer et gérer un plan de financement pour le projet collectif • Exécuter le budget
C2.A2 Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions de la participation des personnes à une dynamique de groupe • Identifier et valoriser les potentialités des personnes • Observer et analyser la dynamique de groupe • Utiliser des techniques relationnelles adaptées • Créer des supports d'animation • Savoir utiliser des outils numériques et leurs fonctions collaboratives • Prendre en compte les interactions des personnes dans le groupe • Organiser les conditions matérielles des espaces et des lieux favorisant la participation des personnes
C2.A3 Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes dans les domaines de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale auprès des groupes • Identifier les potentialités des personnes • Utiliser les ressources des personnes et des groupes • Recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation • Elaborer un diagnostic partagé avec les personnes et les groupes • Accompagner les personnes dans l'élaboration de projets d'action collective • Produire un plan d'actions partagés • Identifier et mobiliser les partenariats nécessaires • Associer les acteurs à la réalisation du projet • Créer les conditions de participation des personnes • Favoriser l'expression des personnes • Favoriser les interactions dans le groupe
C2.A4 Evaluer en continu le projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une évaluation partagée avec le groupe • Identifier les évolutions de la situation des personnes et du groupe • Définir et mettre en œuvre des réajustements • Prendre en compte les évaluations des autres acteurs • Ajuster avec le groupe le projet d'action collective

Intervention sociale d'aide à la personne dans les domaines de la vie quotidienne

Compétences	Indicateurs de compétences
C2.B2 Co-construire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer avec la personne le plan d'action négocié • Mettre en œuvre des techniques relationnelles adaptées • Tenir compte des aspirations et des besoins de la personne dans le plan d'action • Mobiliser les moyens et dispositifs adaptés

	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer en continu avec la personne la mise en œuvre du plan d'action pour ajuster l'accompagnement social • Accompagner la personne dans la mobilisation et le développement de ses potentialités • Faire émerger les potentialités des personnes en prenant en compte leur environnement • Assurer une fonction de médiation et de négociation
C2.B3 Evaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster le plan d'action en tenant compte du rythme de la personne et de l'évolution de sa situation • Identifier les évolutions de la situation avec la personne • Identifier les axes de progression avec la personne • Définir et mettre en œuvre des actions correctives • Partager l'analyse de la situation avec la personne • Prendre en compte les évaluations des autres acteurs

Intervention sociale d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne

Intervention sociale d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne	
Compétences	Indicateurs de compétences
C2.C1 Impulser des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la demande de formation à partir de l'analyse des besoins et de l'identification des intérêts de la personne ou du groupe • Elaboration conjointe de la formation avec les participants à partir de leurs savoirs, capacités et des modes de relation aux savoirs • Recherche et/ou élaboration de moyens adaptés au contexte et au public • Construction des séquences de formation (contenus, objectifs, critère d'évaluation...)
C2.C2 Conduire des actions d'animation et de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques d'animation • Mobilisation et valorisation des compétences et des savoirs des personnes
C2.C3 Evaluer les actions mises en place	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et mise en œuvre des outils d'évaluation • Réalisation de synthèse et/ou bilan avec les personnes • Analyse des effets attendus et produits

Analyse territoriale

Compétences	Indicateurs de compétences
C2.D1 Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des besoins à partir des éléments de contexte du territoire pour l'élaboration du projet • Consulter et recueillir les expressions des habitants du territoire • Mobiliser les ressources des partenaires et des acteurs du territoire en lien avec le projet • Mobiliser les ressources de l'environnement • Déterminer les moyens humains, matériels et budgétaires nécessaires • Accompagner les acteurs des projets • Favoriser la représentation des personnes dans les instances de

	concertation • Evaluer et ajuster le projet
C2.D2 Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter un collectif d'acteurs et de partenaires • Utiliser les techniques d'animation d'équipe projet • Associer tous les acteurs au suivi du projet • Coordonner des moyens humains et techniques au service du projet • Contribuer auprès d'une équipe projet à la réflexion sur les domaines de la vie quotidienne à l'échelle d'un territoire

DC3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Compétences	Indicateurs de compétences
C3.1 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des contenus • Adaptation du message aux objectifs à atteindre, à la diversité des publics (usagers, habitants, hiérarchie, élus...) • Choix du mode de communication et de transmission auprès des interlocuteurs • Elaboration de supports de communication (écrit, oral, visuel...) • Utilisation de technologies de l'information • Traitement et gestion de l'information • Transmission d'informations dans le respect des règles éthiques et professionnelles
C3.2 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan de communication • Sélectionner les informations adaptées en fonction du destinataire et des objectifs • Mobiliser les compétences des différents acteurs • Construire un argumentaire pour l'aide à la prise de décision • Adapter les modes de communication en fonction des destinataires • Créer des supports de communication • Promouvoir les projets et les actions auprès des différents acteurs
C3.3 Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer des informations et des données professionnelles • Formaliser et diffuser des informations actualisées et objectives dans le respect du cadre réglementaire • Adapter les informations aux destinataires
C3.4 Appréhender et mobiliser l'environnement numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils bureautiques et numériques • Utiliser différents modes de communication pour partager l'information dans le respect des personnes et du cadre réglementaire • Exercer une veille sur les usages numériques

DC4 : DYNAMIQUES INTERINSTITUTIONNELLES, PARTENARIATS ET RESEAUX

Compétences	Indicateurs de compétences
C4.1 Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenaires, de leurs missions et des enjeux partenariaux • Identification de l'évolution des politiques sociales locales, nationales et européennes • Connaissance et mise en œuvre des conditions et des techniques d'animation d'un réseau (de professionnels ou autres)
C4.2 Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des obligations et contraintes institutionnelles, humaines et financières...
C4.3 Représenter le service, l'établissement, l'institution	<ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans un service, un établissement, une institution et son projet • Se présenter et présenter le service, l'établissement, l'institution • Identifier la place du service, de l'établissement, de l'institution dans son environnement et sur le territoire
C4.4 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluri-institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec d'autres professionnels • Coproduire des diagnostics, des analyses partagées et des projets
C4.5 Identifier et analyser les dynamiques territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les caractéristiques et les spécificités du territoire • Identifier et mobiliser des ressources du territoire • Produire une analyse du territoire • Développer des analyses territoriales partagées
C4.6 Inscrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les partenaires et les enjeux partenariaux • Mobiliser un réseau d'acteurs et de partenaires • Travailler en réseau • Prendre en compte l'évolution des politiques sociales locales, nationales et européennes
C4.7 Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du contrat • Formalisation écrite • Validation hiérarchique
C4.8 Assurer une fonction de médiation et de négociation	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques de médiation • Prévenir et gérer des situations conflictuelles • Faciliter la concertation entre les personnes et les services ou institutions • Assurer un rôle d'interface dans le cadre d'une négociation entre la personne et un service, un établissement, une institution ou entre personnes • Mettre en œuvre les techniques de négociation
C4.9 Assurer une veille sur les politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sources d'information • Identifier et utiliser des outils de veille • Partager les résultats de la veille • Appréhender les enjeux et les évolutions des politiques publiques et territoriales

ANNEXE II

REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- Domaine de formation 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- Domaine de formation 2 : Intervention sociale
- Domaine de formation 3 : Communication professionnelle
- Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche » recouvrant les contenus suivants :

- Les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu).
- Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.).
- Techniques de recherches bibliographiques.
- Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts.
- Réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Domaine de formation 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne – 140 heures		Méthodologie de l'intervention professionnelle	Positionnement professionnel
Connaissances théoriques		Contenus de formation	Contenus de formation
Unités de formation Les métiers du travail social et l'intervention sociale	Contenus de formation <ul style="list-style-type: none"> • L'approche sociohistorique du travail social • Les fondements de l'action éducative • Les grands courants pédagogiques • Les origines et les fondements du travail social • Le métier de conseiller en économie sociale familiale • L'éthique et les valeurs en travail social • L'évolution de l'intervention sociale : procédures et processus 	Contenus de formation <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologies de projet • Méthodes et techniques d'investigation • Méthodes et techniques de conception d'actions d'animation et de formations • Méthodes et techniques d'analyse de pratique professionnelle dans la relation de conseil 	Contenus de formation <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une posture éthique • Analyse de son positionnement professionnel • Autonomie dans l'actualisation de ses compétences
Le développement de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de socialisation • La construction identitaire • La notion de genre • L'autonomie • La participation • La citoyenneté • Les troubles du spectre autistique 		
La société	<ul style="list-style-type: none"> • Les approches historique, politique, économique et sociale • Les représentations sociales et interculturelles 		

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

	<ul style="list-style-type: none"> • Les processus d'exclusion • Les phénomènes de violence • Violences faites aux femmes 	
L'expertise sociale dans la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux droits • Le rapport à l'argent • Le rapport à l'habiter • La santé, les maladies à retentissement social, accès aux soins • La personne en situation de handicap 	

Domaine de formation 2 : Intervention sociale – 250 heures		
Connaissances théoriques		
	Méthodologie de l'intervention professionnelle	Positionnement professionnel
Unités de formation La personne dans le projet social <ul style="list-style-type: none"> • La place de la personne et des professionnels dans le projet • La relation d'accompagnement • La relation d'aide • La participation • Analyse des besoins de la personne • Le projet dans l'environnement de la personne • Le contrat • La notion de parcours • Les modalités de l'intervention individuelle 	Contenus de formation <ul style="list-style-type: none"> • Techniques et méthodes de médiation et de négociation • Démarche individuelle et collective • Méthodes et techniques d'évaluation • Techniques et méthodes d'observation, d'écoute et d'entretien • Méthodes et techniques de recueil de données et 	Contenus de formation <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une posture éthique • Analyse de son positionnement dans la relation • d'accompagnement avec les personnes • Confidentialité et secret professionnel

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Le collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes formes de groupe • La dynamique de groupe • La régulation • Le travail social collectif • Le travail social communautaire • Le développement social • Les modalités de l'intervention sociale collective 	<p>problématisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes et techniques et de l'accompagnement éducatif budgétaire
Accueil et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les notions d'accueil et d'accompagnement dans l'intervention sociale • La participation 	
Observation, écoute et l'entretien dans l'intervention sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes formes d'observation • Les différentes formes d'écoute • Les différents types d'entretien 	

Domaine de formation 3 : Communication professionnelle – 40 heures – plus 20 heures de langue vivante étrangère (LVE)		
Connaissances théoriques		
Unités de formation	Contenus de formation	Contenus de formation
La communication institutionnelle et interinstitutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail en équipe • La représentation du service, de l'établissement, de l'institution • L'animation de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du professionnel dans la communication • Respect des principes éthiques et juridiques de la communication
La stratégie de	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et enjeux des stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'information : analyse, interprétation, exploitation
		<p>Méthodologie de l'intervention professionnelle</p>
		<p>Positionnement professionnel</p>

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

<p>communication en travail social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication professionnelle formelle et informelle 	<p>et conversation des informations</p>	
<p>Le numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Usages et pratiques numériques en travail social • Usages et pratiques numériques par les publics • Les supports de communication numérique et multimédia • Le traitement et la gestion des données à caractère personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de participation de la personne dans la communication orale et écrite 	
<p>Langue vivante étrangère (LVE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication en langue vivante étrangère dans le cadre professionnel • Compréhension d'un texte professionnel en travail social 		

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 90 heures		
Connaissances théoriques	Méthodologie de l'intervention professionnelle	Positionnement professionnel
<p>Unités de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques sociales, organisation et mise en œuvre <p>Contenus de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte d'émergence et évolution des politiques sociales • Articulation entre les acteurs des politiques sociales et médico-sociales • Mobilisation des politiques sociales au service d'une pratique professionnelle • Protection de l'enfance • Prévention de la délinquance • Connaissance des dispositifs sociaux • Enjeux et évolution du partage de compétences des acteurs dans le champ de l'action sociale • Gouvernance et diversité des modèles territoriaux de l'action sociale et médico-sociale • Les perspectives européenne et internationale des politiques sociales • Enjeux de l'évaluation des politiques sociales 	<p>Contenus de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et outils de l'analyse territoriale • Méthodologie de construction de projets multipartenariaux et de réseaux • Méthodes et outils d'évaluation au service du partenariat et du travail en réseau • Méthodes et outils de formalisation de sa pratique professionnelle • Méthodes et techniques de médiation • Méthodes et techniques de négociation • Méthodes et techniques de prise de décision • Méthodes et techniques de recherche documentaire et de veille professionnelle 	<p>Contenus de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement professionnel dans les relations partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles • Engagement du professionnel dans la représentation du service, de l'établissement et de l'institution • Analyse de ses pratiques professionnelles, réflexivité

DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

<p>Territoire et engagement social, environnemental et solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Ecologie appliquée à la vie quotidienne et développement durable ● Economie sociale et solidaire ● Les problématiques territoriales ● La participation des habitants ● Le développement social 		
<p>Partenariats et réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les partenariats ● Les réseaux ● L'équipe ● La coopération et la médiation interinstitutionnelle en travail social ● Culture d'institution, culture professionnelle ● La négociation, la délibération, la décision 		
<p>Travail d'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance du rôle et de la place des différents professionnels ● Fonctionnement de l'équipe ● Interactions et stratégies en équipe ● Risques psychosociaux 		

ANNEXE III

OBJECTIFS DES PÉRIODES DE FORMATION PRATIQUE

1. Rappel de la volumétrie globale du parcours de formation

FORMATION THÉORIQUE	FORMATION PRATIQUE
540 h	560 h de formation pratique 16 semaines

2. Tableau récapitulatif de la formation pratique et de ses objectifs

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
<p>Période de formation pratique d'une durée de 16 semaines pouvant se dérouler sur un ou 2 sites qualifiants.</p> <p>La totalité de la formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel CESF.</p>	<p>La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés et les problématiques sociales; - mettre en œuvre des actions d'accompagnement social individuel dans le champ de l'ESF; - mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective en lien avec les domaines de la vie quotidienne; - créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide; - créer les conditions de mobilisation de la personne ou du groupe dans les domaines de leur vie quotidienne; - s'inscrire dans un travail d'équipe; - appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné; - élaborer et conduire des projets à dimension territoriale; - élaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes; - organiser une veille sur les dispositifs de politiques publiques et territoriales; - analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention.



Livret de formation DESTINE AU JURY

Diplôme d'Etat

de conseiller en économie sociale familiale

Etablissement de formation

.....
.....

Nom du candidat :

Prénom(s) du candidat :

Etablissement de formation :

Candidat :

LE PRESENT LIVRET COMPREND

I- Identité du candidat

II- Informations complémentaires relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

III- Présentation et organisation de la formation de conseiller en économie sociale familiale

III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention du CESF

III- 2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique

IV- Organisation et évaluation de la formation pratique

IV-1. Cadre général

IV-2. Evaluation

V- Evaluation des domaines de compétences par l'établissement de formation

DC1- Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

DC2- Intervention sociale

DC3- Communication professionnelle

DC4- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

VI- Evaluation du parcours de formation de l'étudiant par l'établissement de formation

VII- Evaluation du parcours de formation par l'étudiant

Ce document est destiné au Président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

Bases juridiques : La formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est encadrée par les articles L. 411-1 à 411-6 et R.451-1 à D.451-8, D. 451-28-1 à D. 451-28-10, D.451-57-1 et D.451-57-2 du code de l'action sociale et des familles, et l'arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Etablissement de formation :

Candidat :

I - Identité du candidat

Nom du candidat :
nom de naissance :
nom d'usage :

Prénom(s) :

Naissance le : à :
Pays :

Nationalité :

Photo

Diplômes obtenus :

Situation du candidat à l'entrée en formation :

- En recherche d'emploi
- Statut d'étudiant (université, filière) :
- Formation initiale
- Formation en cours d'emploi (formation continue)
- Adresse professionnelle (le cas échéant) :

- Autre :

Rémunération : Oui Non
Bourse : Oui Non

Le candidat est présenté au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale par l'établissement de formation :

Modalités de préparation à l'examen du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale :

- Formation initiale
- Formation professionnelle continue

Date d'entrée en formation :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur
de l'établissement

Etablissement de formation :

Candidat :

**II - Informations complémentaires relatives au parcours
du candidat et aux certifications antérieures**

Validation(s) de certification au titre de la possession du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale, ou d'un diplôme du travail social en application de l'article 8 de SSAA1812299A et de l'annexe IX de l'arrêté (tableau de correspondance des domaines de certification du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale) :

Préciser le diplôme et sa date d'obtention (joindre la copie de la notification ou du DE) : _____

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DC1A | <input type="checkbox"/> DC2A | <input type="checkbox"/> DC3 | <input type="checkbox"/> DC4A |
| <input type="checkbox"/> DC1B | | | <input type="checkbox"/> DC4B |

Validation(s) de certification à l'occasion d'une précédente présentation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (joindre la copie de la notification) :

Préciser la date de présentation et la formation complémentaire suivie : _____

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DC1A | <input type="checkbox"/> DC2A | <input type="checkbox"/> DC3 | <input type="checkbox"/> DC4A |
| <input type="checkbox"/> DC1B | <input type="checkbox"/> DC2B | | <input type="checkbox"/> DC4B |
| <input type="checkbox"/> DC1C | | | |

Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

Précise la date de notification de la décision de VAE (joindre la copie de la notification) : _____

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DC1A | <input type="checkbox"/> DC2A | <input type="checkbox"/> DC3 | <input type="checkbox"/> DC4A |
| <input type="checkbox"/> DC1B | <input type="checkbox"/> DC2B | | <input type="checkbox"/> DC4B |
| <input type="checkbox"/> DC1C | | | |

Je soussigné(e)..... en qualité de
directeur de l'établissement de formation

.....
certifie que..... bénéficie des validations
référéncées ci-dessus.

Allègement de formation

- Partiel - indiquer la nature et la durée de l'allègement :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur
de l'établissement

Etablissement de formation :

Candidat :

III - Présentation et organisation de la formation de conseiller en économie sociale familiale

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention de conseiller en économie sociale familiale¹

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.²

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations.

Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Rôle et fonctions

Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté. Il crée les conditions de participation et de mobilisation des personnes à toutes les étapes de l'accompagnement social dans une dynamique de co-construction.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale est l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne. Il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des

¹ Arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, annexe I (extraits)

² Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-57-1 et D.451-57-2.

Etablissement de formation :

Candidat :

sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne.

Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture. Il peut notamment intervenir à des moments clés de la vie des personnes (naissance, décès, chômage, séparation, retraite, maladie). Pour ce faire, il privilégie la participation active et permanente des personnes, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative. Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le conseiller en économie sociale familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne. Dans le cadre de l'accompagnement social individuel et collectif, il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales d'intérêt collectif, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics sociaux et territoriaux partagés avec les personnes, les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs. Il conçoit et conduit des projets de développement social territorial. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale. En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Etablissement de formation :

Candidat :

III-2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique

Cadre général pour les candidats titulaires du BTS ESF :

Formation théorique	Formation pratique
540 h	560 h de formation pratique 16 semaines

Etablissement de formation :

Candidat :

IV - Organisation et évaluation de la formation pratique

IV-1. Cadre général

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

La formation pratique est effectuée sous la conduite d'un référent professionnel.

Une convention tripartite conclue entre le responsable du site qualifiant, le référent professionnel et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil établi par le site qualifiant.

La convention prévoit au minimum une visite de stage pendant la durée de la formation pratique.

Cette convention précise l'identité des parties concernées, les modalités règlementaires de déroulement et les objectifs de la période de formation pratique définis à partir du référentiel professionnel.

Une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel, au regard des objectifs définis et en lien avec le référentiel de compétences. Cette évaluation traduit l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences professionnelles dans un cadre éthique et du respect des personnes, des familles ou des groupes.

IV-2. Evaluation

Les documents d'évaluation pour la durée de la formation pratique sont présentés ci-après.

Etablissement de formation :

Candidat :

Evaluation

Période de formation pratique de 16 semaines effectuée sur site(s) qualifiant(s)
(document à dupliquer si la formation pratique est effectuée sur deux sites)

Formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Cachet du site qualifiant

**Cachet de l'établissement de
formation**

Nom et prénom de l'étudiant

Dates de la formation pratique : du _____ au _____

Durée en heures et semaines : _____ heures _____ semaines

Adresse du site qualifiant :

Nom du service :

Activités du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et coordonnées du référent professionnel :

Qualité du référent professionnel (fonction et titre):

Etablissement de formation :

Candidat :

Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté :

- Identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés et les problématiques sociales
- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement social individuel dans le champ de l'ESF
- Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective en lien avec les domaines de la vie quotidienne
- Créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide
- Créer les conditions de mobilisation de la personne ou du groupe dans les domaines de leur vie quotidienne
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné
- Elaborer et conduire des projets à dimension territoriale
- Elaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Organiser une veille sur les dispositifs de politiques publiques et territoriales
- Analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention

Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :

Etablissement de formation :

Candidat :

Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel

Le

à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel

Etablissement de formation :

Candidat :

**V - Evaluation du parcours de l'étudiant dans l'acquisition des compétences par
l'établissement de formation
Compétences visées prévues à l'annexe I de l'arrêté**

**Les compétences reportées concernent uniquement le diplôme d'Etat de conseiller en économie
sociale familiale³**

DC1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

- C1.1 Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne
- C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques
- C1.3 A Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne
- C1.3B Conseiller les personnes

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :

³ Les compétences du DECESF développées en BTS ESF ne sont pas reprises dans cette partie, sauf précision contraire.

Etablissement de formation :

Candidat :

Date, signature et cachet de l'établissement de formation

DC2 : Intervention sociale

- C2.1 Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique
- C2.2 Instaurer une relation d'accompagnement social
- C2.3 Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité
- C2.4 Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire
- *C2.B1 Analyser les besoins d'un public⁴*

Intervention sociale d'intérêt collectif dans les domaines de la vie quotidienne

- C2.A1 Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif
- C2.A2 Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif
- C2. A3 Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes dans les domaines de la vie quotidienne
- C2.A4 Evaluer en continu le projet collectif

Intervention sociale d'aide à la personne dans les domaines de la vie quotidienne

- C2.B2 Coconstruire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre
- C2.B3 Evaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne

Analyse territoriale

- C2.D1 Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale
- C2.D2 Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

⁴ Compétence du BTS ESF, à mobiliser dans le cadre de l'intervention sociale

Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the evaluation details. It occupies most of the page's vertical space below the labels.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

DC3 : communication professionnelle

- C3.1 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics
- C3.2 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution
- C3.3 Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique
- C3.4 Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :

Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- C4.3 Représenter le service, l'établissement, l'institution
- C4.4 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluri-institutionnel
- C4.5 Identifier et analyser les dynamiques territoriales
- C4.6 Inscrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale
- C4.8 Assurer une fonction de médiation et de négociation
- C4.9 Assurer une veille sur les politiques publiques

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

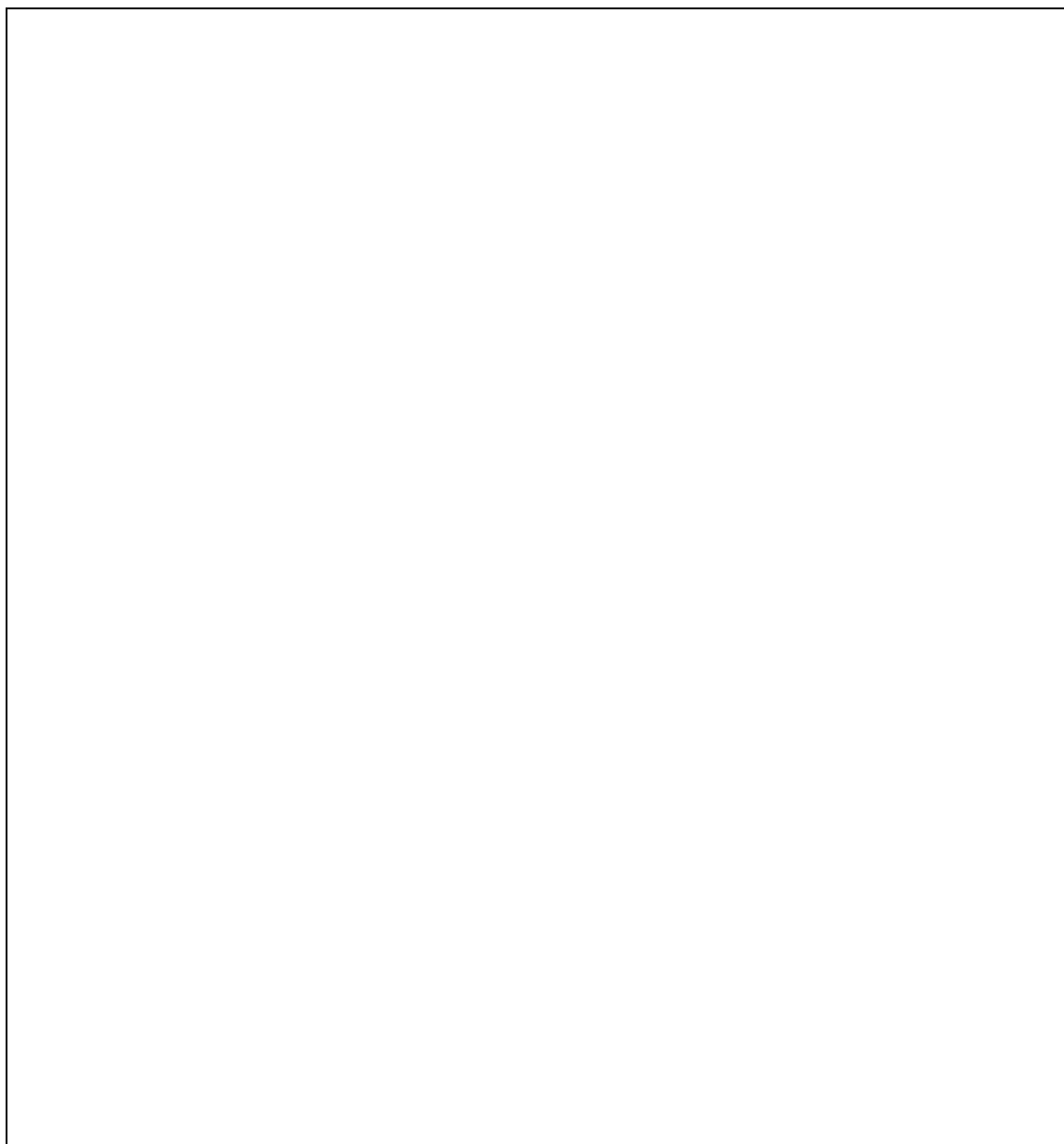
**VI- Evaluation du parcours de formation de l'étudiant
par l'établissement de formation**

Cette partie est à compléter par un formateur membre de l'équipe pédagogique au vu de l'appréciation globale du parcours de l'étudiant (formation pratique sur site(s) qualifiant(s) et formation théorique en établissement de formation). Elle doit faire ressortir les acquisitions dans les quatre domaines de compétences définis pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie social familiale.

Etablissement de formation :

Candidat :

VII - Evaluation du parcours de formation par l'étudiant

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the student's evaluation of their training journey. The box is currently blank.

ANNEXE V

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Modalités de certification du DC 1 – Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale</p> <p>Analyser son intervention professionnelle</p> <p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Objectifs généraux</p> <p>Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique</p> <p>Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche</p> <p>Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <p>Interroger, dans une optique d'adaptation de la pratique ou de l'expertise professionnelle, la pratique professionnelle mise en oeuvre ou observée</p> <p>Proposer des actions de conseils, d'informations ou d'expertise en lien avec la ou les situations professionnelles analysées</p>	<p>Analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>Mémoire de pratiques professionnelles</p>	<p>A partir d'une problématique retenue de façon concertée entre l'étudiant et le référent professionnel, présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>Le mémoire de pratiques professionnelles doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en oeuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Coefficient : 1</p> <p>Soutenance orale : 1</p> <p>Epreuve en centre d'examen organisée par le rectorat</p> <p>Document de 30 à 35 pages (hors annexes)</p> <p>Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1</p> <p>Le mémoire est noté par les membres du jury avant la soutenance. La note est attribuée avant l'audition du candidat</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Echanges : 20 mn</p> <p>Soutenance orale : 40 mn Présentation : 10 mn Echanges : 30 mn</p>	<p>un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p> <p>un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
Certification du DC 1 : moyenne des 3 notes					

Modalités de certification du DC 2 – Intervention sociale

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale Analyser son intervention professionnelle 	<p>Intervention sociale individuelle ou collective</p>	<p>Présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Ecrit de 10 à 12 pages maximum</p> <p>Situation présentée au choix du candidat</p> <p>Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn</p> <p>Présentation : 10 mn</p> <p>Echanges : 20mn</p>	<p>un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire Analyser la mise en œuvre de l'accompagnement 	<p>Accompagnement éducatif budgétaire</p>	<p>Etude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Coefficient : Ecrit : 1</p>	<p>3 heures</p>	<p>un formateur ou un universitaire</p>

Certification du DC 2 : moyenne des 2 notes

Modalités de certification du DC 3 – Communication professionnelle

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transmettre de l'information. S'appuyer sur un support de communication numérique adapté. Argumenter ses choix méthodologiques, ses propositions, ses choix de communication 	<p>Ecrits professionnels</p>	<p>A partir d'un dossier documenté à destination d'un tiers, élaboration d'un écrit professionnel (note de synthèse, note d'information, note d'aide à la décision, rapport social ...)</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Dossier documenté proposé par l'établissement de formation</p> <p>Coefficient : Ecrit : 1</p>	<p>4 heures</p>	<p>Jury composé de : un formateur ou un universitaire</p>
<p>Certification du DC 3 : 1 note</p>					

Modalités de certification du DC 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat 	<p>Analyse des relations partenariales</p>	<p>Note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Ecrit entre 8 à 10 pages</p> <p>Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn</p> <p>Présentation : 10 mn</p> <p>Echanges : 20 mn</p>	<p>Jury composé de 2 interrogateurs: un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<p>Certification du DC 4 : moyenne des 2 notes</p>					

ANNEXE VI

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS SUIVI

Formation préparatoire au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

Le directeur de l'établissement de formation :

Atteste que

INFORMATIONS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom(s) patronymique:	
Prénom(s):	
Date de naissance:	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	

A accompli un parcours de formation dont le descriptif figure dans l'annexe jointe (annexe a)

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION	
Autorités responsables de la formation et de la certification	Pour la formation: Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur Pour la certification: Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur
Conditions d'accès à la formation	Dossier de candidature et entretien pour les candidats devant remplir au moins une des conditions suivantes: a) Être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale; b) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.
Durée du parcours complet	2 semestres
Niveau du diplôme	Diplôme du premier cycle au grade de licence Niveau II du RNCP 180 crédits européens
Le diplôme d'État atteste de la maîtrise de quatre domaines de compétences (DC)	DC 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne DC 2 : Intervention sociale DC 3 : Communication professionnelle DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Année académique

Fait à

le

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

ANNEXE A

DESCRIPTIF DU PARCOURS SUIVI

INFORMATIONS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom(s) patronymique:	
Prénom(s):	
Date de naissance:	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	
Domaines de compétences validés préalablement l'entrée en formation (suite au positionnement des acquis conformément à l'article 5 de l'arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.)	DC1 <input type="checkbox"/> DC2 <input type="checkbox"/> DC3 <input type="checkbox"/> DC4 <input type="checkbox"/> Précision(s) sur les raisons justifiant la validation de ces DC:

SEMESTRE 1 2 (entourer le choix)

INTITULÉS DES MODULES de formation	DOMAINES DE COMPÉTENCES correspondants	CRÉDITS EUROPÉENS correspondants

Date

Cachet

Signature

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

ANNEXE VII

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

1.1	Nom(s) patronymique:	
1.2	Prénom(s):	
1.3	Date de naissance:	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME

2.1	Intitulé du diplôme	Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	Sciences humaines et sociales, droit, économie Méthodes et techniques professionnelles en travail social Connaissances des politiques sociales (enjeux, interactions, acteurs, dispositifs, ...) Analyse pluridisciplinaire des situations individuelles, collectives et de territoire
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur
2.4	Date de délivrance du diplôme/cachet de l'autorité	
2.5	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.6	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE DIPLÔME

3.1	Niveau du diplôme	Diplôme du premier cycle au grade de licence Niveau II du RNCP 180 crédits européens
3.2	Durée officielle du programme	2 semestres
3.3	Conditions d'accès	Dossier de candidature et entretien pour les candidats devant remplir au moins une des conditions suivantes: a) Être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale; b) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUS

4.1	Organisation des études	(régime de formation de l'étudiant) <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue
4.2	Exigences du programme	Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

	<p>Le conseiller en économie sociale familiale exerce les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accompagnement social individuel dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne – accompagnement social collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne – conseil et expertise dans les domaines de la vie quotidienne – conduite de projets de développement social territorial <p>Pour exercer ces fonctions, les compétences visées sont:</p>
	<p>Domaine de compétences 1 - Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>C1.1 Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne</p> <p>C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques</p> <p>C1.3A Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>C1.3B Conseiller les personnes</p> <p>C1.4 Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène</p> <p>C1.5 Concevoir et mettre en œuvre des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions</p> <p>C1.6 Élaborer un budget: constituer le dossier de financement</p> <p>C1.7 Gérer le budget d'une action individuelle ou collective</p> <p>C1.8 Coordonner une équipe</p>
	<p>Domaine de compétences 2 - Intervention sociale</p> <p>C2.1 Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique</p> <p>C2.2 Instaurer une relation d'accompagnement social</p> <p>C2.3 Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité</p> <p>C2.4 Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire</p> <p>C2.B1 Analyser les besoins d'un public</p> <p><i>Travail social collectif dans les domaines de la vie quotidienne</i></p> <p>C2.A1 Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif</p> <p>C2.A2 Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif</p> <p>C2. A3 Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>C2.A4 Évaluer en continu le projet collectif</p> <p><i>Intervention sociale d'aide à la personne dans les domaines de la vie quotidienne</i></p> <p>C2.B2 Coconstruire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre</p> <p>C2.B3 Évaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne</p> <p><i>Intervention sociale d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne</i></p> <p>C2.C1 Impulser des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>C2.C2 Conduire des actions d'animation et de formation</p> <p>C2.C3 Évaluer les actions mises en place</p> <p><i>Analyse territoriale</i></p> <p>C2.D1 Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale</p> <p>C2.D2 Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet</p>
	<p>Domaine de compétences 3 - Communication professionnelle</p> <p>C3.1 Élaborer une stratégie de communication à destination de différents publics</p> <p>C3.2 Élaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution</p> <p>C3.3 Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique</p> <p>C3.4 Appréhender et mobiliser l'environnement numérique</p>
	<p>Domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :</p> <p>C4.1 Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle</p> <p>C4.2 Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles</p> <p>C4.3 Représenter le service, l'établissement, l'institution</p> <p>C4.4 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluri-institutionnel</p> <p>C4.5 Identifier et analyser les dynamiques territoriales</p> <p>C4.6 Inscrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale</p> <p>C4.7 Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires</p> <p>C4.8 Assurer une fonction de médiation et de négociation</p> <p>C4.9 Assurer une veille sur les politiques publiques.</p>

4.3	Précisions sur le programme		
	Enseignements/modules de formation	Domaine de compétences	Crédits ECTS
SEMESTRE 1			
SEMESTRE 2			
Épreuves de certification			
	Présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne Mémoire de pratique professionnelle (écrit et soutenance orale)	DC1	
	Présentation écrite et soutenance orale d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique Étude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire (écrit)	DC2	
	Écrits professionnels	DC3	
	Note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique (écrit)	DC4	
	Total	6 semestres	180
4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)		

4.4. *Système de notation, et si possible informations concernant la répartition des notes: NON APPLICABLE*

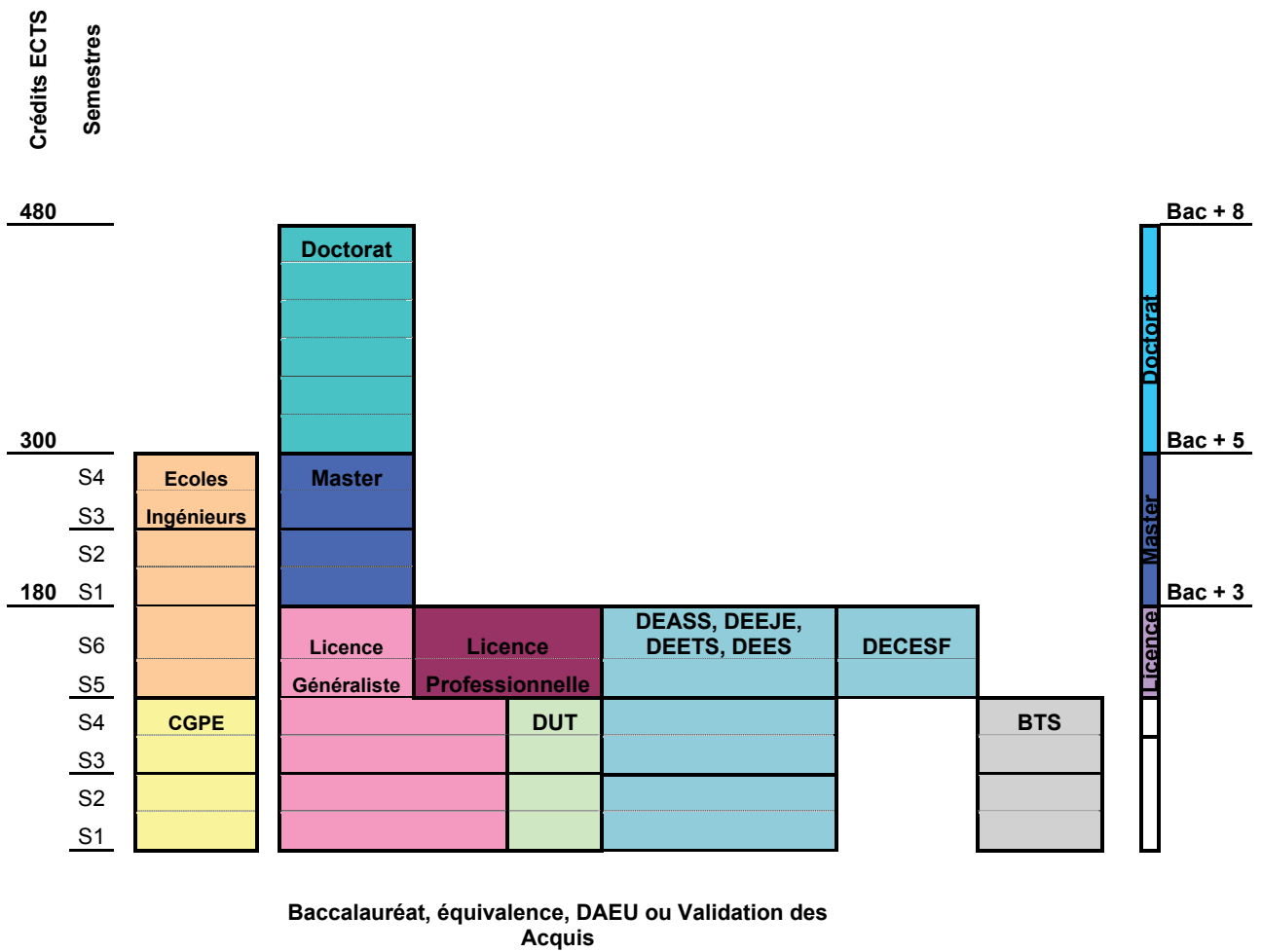
4.5. *Classification générale du diplôme: Non applicables (mentions)*

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME		
5.1	Accès à un niveau d'études supérieur:	Admission sur dossier: Master 1 Admission sur épreuves: CAFDES Admission sur dossier et entretien: DEIS
5.2	Statut professionnel (si applicable)	RNCP: niveau 2 Niveau européen: 6

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant:	6.1.1 Lieux de formation pratique: – formation pratique (16 semaines/sur un ou deux sites qualifiants): 6.1.2 Séjour(s) à l'étranger: 6.1.3 Régime des études:
6.2	Autres sources d'information	Site internet de l'établissement: Site internet du ministère:

7. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT		
7.1	Date:	
7.2	Signature	
7.3	Qualité du signataire	
7.4	Tampon ou cachet officiel	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



ANNEXE VIII

PLAN DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE FORMATION SOCIALE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R.451-28-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Cette demande d'autorisation d'ouverture de formation ne constitue pas une demande de soutien financier et ne se substitue pas à l'agrément prévu à l'article R.451-5 du code de l'action sociale et des familles.

1. Identité de la formation

1.1. Établissement:

Nom de l'établissement, adresse, numéro de téléphone

1.2. Délocalisation(s) éventuelle(s):

Préciser les sites géographiques où sont dispensés les enseignements

1.3. Directeur d'établissement:

Nom du directeur d'établissement, adresse électronique, numéro de téléphone

1.4. Recensement d'un conventionnement avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP):

Préciser l'existence d'un conventionnement liant l'établissement de formation à un EPSCP partenaire, et avec quelle université ou quel établissement, quelle UFR (au sens de l'article 33 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche – article L. 612-3 du code de l'éducation).

1.5. Partenariats éventuels:

Partenariats académiques (EPLE, universités), professionnels, régionaux, nationaux ou internationaux

1.6. Diplôme(s) d'État proposé(s):

1.7. Responsable(s) de la formation pour chaque diplôme proposé:

Nom, adresse électronique, numéro de téléphone

2. Présentation de l'établissement et de l'offre de formation actuelle

2.1. L'établissement:

- historique de l'établissement*
- contexte économique et social du territoire*
- ressources matérielles de l'établissement*

2.2. Offre de formation actuelle:

- offre de formation actuelle proposée*
- historique de l'offre de formation en travail social*
- bref descriptif (objectifs professionnels)*
- place de la formation dans le contexte régional et national*
- nature et contenu d'un conventionnement liant l'établissement à un EPSCP partenaire (joindre convention en cours) (Joindre une annexe relative aux effectifs et au suivi des étudiants)*

3. Projet pédagogique et parcours de formation proposé(s)

Eléments attendus:

- offre de formation envisagée*
- articulation des formations avec des formations de même niveau (à l'échelle de l'établissement ou inter établissements)*
- justification des formations choisies (vivier d'enseignants, de formateurs, contexte local, historique de l'établissement, ...)*

- *positionnement de l'offre de formation menant au diplôme du premier cycle au grade de licence dans l'offre globale de l'établissement et à l'échelle académique et régionale (dans le cadre du bac-3, bac+ 3)*
- *effectifs prévisionnels d'étudiants*

4. Pilotage de la formation

Éléments attendus :

- *la liste des enseignants/formateurs issus du **monde professionnel** (en indiquant leur origine, niveau de responsabilité, titres détenus); la liste des enseignants/formateurs issus du **monde académique** avec leur statut et leur appartenance (en précisant leur rôle et leurs responsabilités dans l'équipe pédagogique)*
- *la liste/part des **enseignants-chercheurs** issus d'établissements d'enseignement supérieur intervenant dans la nouvelle formation (à partir du conventionnement Etablissements/EPSCP conclu)*
- ***l'adossé à la recherche**: publications du corps enseignant et des intervenants, part des docteurs et des HDR dans la formation, laboratoires de recherche*
- *la **mutualisation** des enseignements au sein de la formation, avec d'autres formations de l'établissement, avec d'autres établissements, dans le cadre du conventionnement établissement/EPSCP*
- *l'existence de relations formalisées avec le monde professionnel concerné (au travers de conférences, ateliers et forums associant des professionnels du secteur du travail social)*

5. Modalités de mise en œuvre du cursus conduisant au nouveau diplôme

Éléments attendus :

- *description de la **démarche qualité** et d'**évaluation des enseignements** (conséquences pour l'amélioration de la formation). L'autoévaluation doit être pilotée au niveau des instances de direction des établissements comme outil d'appropriation de la formation.*
- *constitution et rôle des **instances de représentations des usagers, des professionnels et des personnalités extérieures**.*
- *existence d'un dispositif de **suivi de cohorte et d'insertion des diplômés**: permet de vérifier l'adéquation entre les objectifs annoncés en termes de compétences attendues et de métiers visés et les taux d'insertion ou de poursuite d'études des étudiants.*
- *existence de modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'**accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances** (étudiants en situation de handicap, publics défavorisés).*
- *mise en place de dispositifs **d'aide à la réussite**: informations des étudiants au cours de la formation, accompagnement par des enseignants-référents ou autres modalités, prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques.*
- *mise en place de dispositifs **d'aide à l'orientation**: organisation et efficacité des passerelles, procédures de réorientation et d'accompagnement de la mobilité.*
- ***ouverture internationale**: politique conduite au niveau de l'établissement et de la formation, effectif et profil des étudiants concernés par les flux entrants et sortants.*
- *recours aux **technologies de l'information et de la communication** et place du numérique dans l'organisation de la formation.*
- ***transparence des informations** sur l'offre de formation (site web, livret étudiant, affichages, réunions lors de périodes charnières du cursus).*

Pour les établissements placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, avis du recteur sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme :

Pour les établissements qui ne sont pas placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, avis du préfet de région et du recteur sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme¹ :

¹ Conformément à l'article R.451-28-3 du code de l'action sociale et des familles.

ANNEXE

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DES DOMAINES DE CERTIFICATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

DOMAINES DE CERTIFICATION	ÉPREUVES		
	Intitulé	Forme	Durée
DC1A	Correspond à l'épreuve de l'unité U2 « Conseil et expertise technologiques » du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »		
DC1B	Correspond à l'épreuve de l'unité U3 « Mise en œuvre de conseils et expertises technologiques » du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »		
DC1C	Analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne	Orale	30 minutes
	Mémoire de pratique professionnelle	Orale	40 minutes
DC2A	Correspond à l'épreuve de l'unité U4 « ICAF et méthodologie de projet » du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »		
DC2B	Accompagnement éducatif budgétaire	Écrite	3 heures
	Intervention sociale individuelle ou collective	Orale	4 heures
DC3	Écrits professionnels	Écrite	30 minutes
DC4A	Correspond à l'épreuve ponctuelle de l'unité U5 « Connaissance des politiques locales » du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »		
DC4B	Analyse des relations partenariales	Orale	30 minutes